



ÉDITION 2018

**BIENVENUE**

**A LA CGT**

LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHÉRENTS



1

LA CGT,  
C'EST QUOI ?

## 1.1 - Les valeurs de la CGT

Par son analyse, ses propositions et son action, la CGT agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité.

Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent par des garanties individuelles et collectives comme les moyens de vivre dignement de son travail, le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, la qualité de vie au travail, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, dans l'entreprise comme dans la société.

Elle agit également pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein

exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'Homme et le rapprochement des peuples. Les mutations du monde appellent de nouvelles conquêtes sociales garantissant les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples, assurant que les richesses, fruit du travail, financent le progrès social, le bien-être et qu'elles concourent, au travers d'un nouveau type de développement, à la sauvegarde de la planète.

## 1.2 - C'est quoi le syndicat ?

La création de la CGT en 1895 est née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'ex-



exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste. Le cœur de notre action syndicale est de proposer des voies pour y parvenir.

Bâtie selon deux dimensions, professionnelles et géographiques, la CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial. Cela s'est traduit concrètement par une organisation en fédérations de métiers d'une part et d'autre part des unions locales et départementales qui regroupent les syndicats de diverses entreprises d'un même lieu.

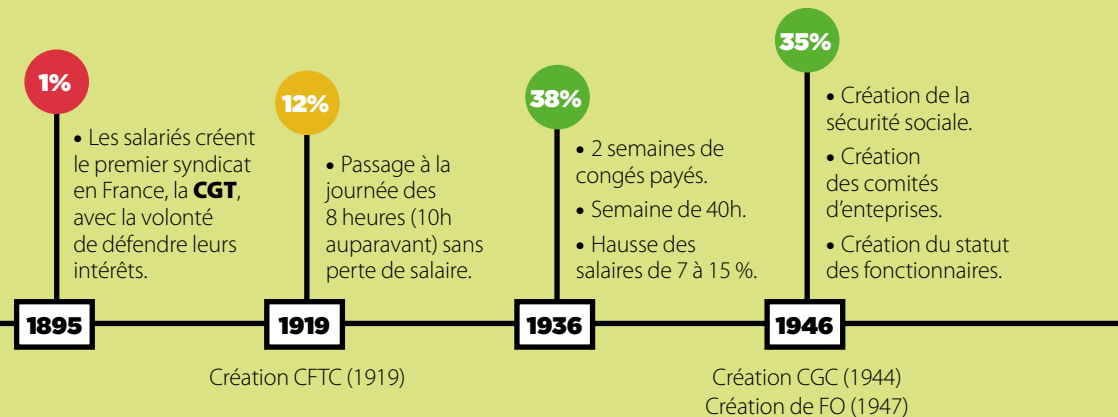
A la fédération des Finances CGT, on retrouve, entre autres, les syndicats des Finances publiques, des douanes, de la DGCCRF, de l'Insee, d'administration

centrale, de la Banque de France, de la Caisse des dépôts et consignation, du Crédit foncier, de Bpifrance, de l'AFD... Ce sont autant d'acteurs qui doivent donner les moyens à l'État et aux collectivités locales de se financer et de mener des politiques publiques utiles à l'ensemble de la population. Ce sont aussi autant d'acteurs chargés du contrôle économique et de la sécurité des citoyens. Ce sont autour de ces missions fondamentales que la fédération professionnelle des Finances s'est construite.

### 1.3 – Quelques repères historiques

En 1791, la loi Le Chapelier interdit les coalitions de métiers et les grèves. Malgré la loi Ollivier de 1864 supprimant ces deux

## BRÈVE HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL EN FRANCE



X%

POURCENTAGE DE SYNDIQUÉS EN FRANCE



## LA CGT C'EST QUOI ?

délits, il faudra attendre près d'un siècle et la loi Waldeck Rousseau de 1884 pour voir les syndicats autorisés bien que soumis à des règles strictes (interdiction de réunion sur les lieux de travail, interdiction des syndicats dans la fonction publique...)

Trois ans après la création de la Fédération des Bourses du Travail, se tiendra à Limoges, en septembre 1895, le congrès constitutif de la Confédération Générale du Travail. Après de nombreuses grèves, la CGT signera les accords de Matignon qui déboucheront en 1936 sur les lois sociales instituant les congés payés et la semaine de 40 heures. En 1940, le gouvernement de Vichy fait voter une loi interdisant les syndicats. La CGT entre alors en résistance avec « *Le Manifeste des 12* », ce qui aboutira en 1944 à la publication du programme du Conseil national de la résistance (définis-

sant les nationalisations, la Sécurité sociale et les comités d'entreprises). La loi sur les statuts de la Fonction publique de 1946 reconnaîtra le droit syndical et instituera les instances paritaires de concertation. Le droit de grève sera reconnu aux fonctionnaires 4 ans plus tard.

Depuis toujours, la CGT n'a de cesse de se battre aux côtés des salariés, du secteur privé comme du secteur public, pour leurs intérêts individuels et collectifs afin d'obtenir des conquêtes sociales comme la réduction du temps de travail, l'augmentation des rémunérations, l'égalité professionnelle, l'arrêt des discriminations,...

## RETROUVONS LE CHEMIN DES CONQUÊTES SOCIALES

21%

- Hausse du Smic de 35 %.
- Hausse générale des salaires de 10 %.
- Reconnaissance de la section syndicale en entreprise.

1968

Création CFDT  
(1964)

19%

- 5e semaine de congés payés (3e en 1956 et 4e en 1969).
- Semaine de 39h.
- Création des CHS.
- Amélioration des droits des salariés.

1981

Création  
Solidaires (1981)

11%

- Les salariés obtiennent par la lutte le retrait du plan Juppé qui s'attaquait aux retraites et la Sécurité sociale.

1995

Création Unsa (1993)

11%

- Les conquêtes se font de plus en plus dures à obtenir. Les reculs sociaux eux se généralisent.

... 2017

Le nombre de syndicats augmente mais le nombre de syndiqués baisse et les victoires sociales avec...

En 2016, une étude de la Dares établit le taux de syndiqués en France à 11 % (20 % dans le secteur public et 9 % dans le secteur privé)





2

LA CGT,  
ÇA SERT  
À QUOI ?

## 2.1 - Un syndicat pour t'informer et te défendre

Informar et défendre les salariés sont les piliers de l'action syndicale. Pour défendre les salariés, la CGT organise son action entre :

- **L'action collective** : par exemple la pétition contre la journée de carence, les manifestations pour l'emploi ou la grève. Il s'agit ici de gagner ou de défendre des acquis sociaux pour tous.
- **la défense individuelle** : au cours de sa carrière, un salarié peut effectuer des démarches pour des promotions ou mutations, être sanctionné ou subir du harcèlement, dans tous ces cas la CGT peut l'accompagner et le soutenir pour faire valoir ses droits.

C'est en liant défense individuelle et collective que la CGT fait avancer les droits des

salariés. L'action de la CGT est tournée vers le collectif car seuls les acquis collectifs sont garants d'égalité des droits : la défense des cas individuels s'inscrit dans cette démarche en faisant valoir le droit du salarié. La CGT a obtenu par exemple que les mutations soient vues dans le cadre de commissions administratives paritaires.

Cela permet qu'il y ait plus de transparence et les représentants du personnel sont informés des raisons d'affectations des agents. Les élus vérifient qu'individuellement un agent n'a pas été lésé et que ses droits ont bien été respectés.

Pour gagner de nouveaux droits et continuer de défendre les salariés la CGT se doit d'être la plus forte possible et sa force vient de ses adhérents et militants. Plus il y aura de militants plus nous pourrons agir pour améliorer les conditions de travail.





## 2.2 - Les instances de concertation

Tout au long de ta carrière, tu seras concerné-e, que ce soit dans ta vie professionnelle, tes conditions de travail, mais aussi dans ta vie personnelle, par les avis et décisions rendus par ces instances. Elles sont un levier clé du dialogue social et permettent aux représentants du personnel d'interagir directement dans le processus décisionnel administratif. La CGT y participe activement, dans l'intérêt des personnels.

### LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE OU STATUTAIRE

Constituée d'un nombre égal de représentants du personnel et de l'administration,

elle a compétence pour traiter toutes les questions relatives aux carrières individuelles des agents par catégorie. Sa convocation est obligatoire pour :

- la titularisation ou la prolongation d'un stage ;
- les mutations ;
- les promotions ;
- les disciplines ;
- les détachements ou intégration.

Les CAP se déclinent localement et au niveau central et rendent des avis consultatifs.

### LE COMITÉ TECHNIQUE, COMITÉ D'ENTREPRISE, CMIC

Il est compétent à trois niveaux : local, central et ministériel. Entre autre, pour connaître des problèmes liés à l'organisa-



tion et au fonctionnement des services, aux modernisations des méthodes de travail et leur impact sur la situation des personnels, des règles statutaires, les politiques d'emploi (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois...). Il est également compétent sur la Marche générale d'entreprise (MGE).

### **LE COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL OU CHSCT**

Le CHSCT contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. Pour plus d'information, tu peux te référer à notre brochure sur les enjeux de santé au travail.

### **LE CNAS ET LES CDAS - ACTION SOCIALE**

Le Conseil national d'action sociale est une instance paritaire qui décide du budget (Budget d'initiative locale), et des orientations de la politique sociale mise en œuvre par les CDAS (Conseil départemental d'action sociale) avec le concours d'opérateurs associatifs (Alpaf pour le logement et l'Épaf pour les vacances et les loisirs). Voir brochure sur l'action sociale.

### **2.3 - Gagner de nouveaux droits**

La CGT s'est toujours battue pour défendre ou gagner de nouveaux droits.



Aussi, notre conception de la solidarité, a abouti à de grandes conquêtes sociales, comme par exemple : le système de sécurité sociale, la retraite par répartition, les congés payés. Emploi, formation, santé, retraite, les défis qui nous sont posés sont nombreux. La CGT milite en faveur de nombreuses thématiques.

**L'égalité d'accès aux droits et le droit effectif à la non-discrimination.** Tous les motifs discriminatoires doivent être combattus avec la même intensité, que la discrimination soit causée par le sexe, la situation de famille, l'origine sociale, les convictions religieuses, les opinions politiques, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état de santé, le handicap ou un des 22 motifs de discrimination reconnus.

**Le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes,** au travail et dans la vie. La CGT demande par exemple l'interdiction

du temps partiel imposé, l'application effective du principe « *à travail de valeur égale, salaire égal* » par la reconnaissance des qualifications des femmes.

**Un droit à l'éducation permanente tout au long de la vie.** La formation professionnelle continue doit être accessible à tous, quels que soient l'âge, le sexe, le niveau d'étude, la période de la vie, l'emploi occupé et le lieu de travail.

**Le droit à une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau** tout au long de la vie. La protection sociale vise à protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie comme la maladie. Elle doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité qui constituent le fondement de la Sécurité sociale. Elle a permis des progrès sociaux considérables en termes de qualité de vie, d'espérance de vie.





**L'accès de toutes et tous à la culture dans sa diversité.** Garantir la diversité culturelle implique l'accès à la création de l'ensemble des catégories populaires. Lecture et écriture, pratiques musicales, théâtrales et artistiques sont à promouvoir à toutes les étapes de la vie, de l'éducation et dans les différentes sphères sociales.

**Le droit aux vacances.** Développer l'accès au droit aux vacances pour tous, en accordant une attention toute particulière à celles et ceux qui n'y ont pas accès (notamment pour des raisons de pouvoir d'achat, d'exclusion du monde du travail ou de handicap).

**Le droit au logement pour tous.** Le droit au logement doit garantir l'accès pour tous à un logement décent pour tous. Cela passe par l'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, du chauffage dans le parc privé comme dans le parc public mais aussi par l'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux, pour répondre aux besoins.

**Le droit à un nouveau statut du travail salarié.** La CGT revendique le droit à un nouveau statut du travail salarié garantissant à chacune et à chacun des droits individuels et leur transférabilité. Le nouveau statut du travail salarié concerne l'ensemble du salariat, du privé comme du public. Il s'agit de droits individuels attachés à la personne. Ils constituent un socle commun de droits interprofessionnels, base de la construction de tout statut et convention collective, dans le respect de la hiérarchie des normes.

**Le droit à une retraite pour tous les salariés.** La CGT défend la solidarité intergénérationnelle dans le cadre d'un système par répartition. Les travailleurs doivent pouvoir bénéficier d'un droit à une retraite dès 60 ans, à taux plein avec notamment la prise en compte des années d'études. Le niveau des pensions doit permettre de vivre dignement tout en étant revalorisé sur la base de l'évolution du coût de la vie. Le droit à départ à taux plein doit aussi tenir compte des salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants.





3

MA PLACE  
DANS LA CGT

### 3.1 - Quel sont mes droits dans l'organisation ?

La cotisation, fixée statutairement et dans un souci d'égalité, à 1 % du salaire net a une double vocation :

- **matérialiser son appartenance au syndicat ;**
  - **assurer l'indépendance, vis-à-vis du patronat et des pouvoirs politiques,** de la CGT en irriguant l'ensemble des structures permettant le fonctionnement du syndicat (animation et développement des fédérations, des unions départementales et locales, édition de la presse syndicale...).
- A noter, il existe un **crédit d'impôt égal à 66 % du total des cotisations versées.**

#### LE DROIT À L'INFORMATION

L'information constitue un des aspects essentiels des principes de vie démocratique de la CGT. Être syndiqué permet donc d'être régulièrement informé sur l'actualité sociale, de l'entreprise ou l'administration, sur tes droits, etc. Cette information passe par des journaux ou des lettres d'information électroniques. Il existe également des journaux spécifiques pour les cadres ou les retraités. Plusieurs journaux et lettre d'information peuvent ainsi t'être adressés.

#### LE DROIT À LA FORMATION ?

La volonté de la CGT est de mettre à disposition de tous les syndiqués de la CGT, à un moment ou à un autre de leur vie syndicale, un cadre, une organisation, un savoir faire qui permettent d'injecter le dynamisme du travail collectif dans

la construction personnelle de chacun. La formation à la CGT permet aussi un échange interprofessionnel entre les salariés du privé et du public notamment.

Chaque adhérent peut bénéficier s'il le souhaite de formations syndicales. La CGT est très attachée à la place accordée à chaque syndiqué en son sein. Il existe **3 niveaux de formation** : de départ, de niveau moyen et supérieure ou spécialisée. À Bercy, la durée des congés pour la formation syndicale est de 18 jours dans l'année.

#### COMMENT SOLLICITER UN STAGE DE FORMATION SYNDICALE ?

Il faut le demander à son secrétaire de section ou son union locale pour s'inscrire à son stage de niveau 1. Tu devras en faire la demande par écrit, un mois avant la date prévue du stage, à ton chef de service. Cette demande devra préciser la date et la durée de l'absence sollicitée, le lieu où se déroule le stage et le nom de l'organisme chargé de son organisation.

**IMPORTANT** : une autorisation d'absence, formulée dans le cadre des droits syndicaux, dans les délais et les formes prévus, ne peut être refusée, sauf pour « *nécessité de service* ».

#### QUELS SONT MES DROITS DE MILITANT ?

Les droits syndicaux dans la fonction publique sont régis par le décret 82-447 du 28/05/1982, modifié par le décret 2012-224 du 16/02/2012. L'exercice de ces droits s'articule autour de trois points :



- **les réunions syndicales** : droit mensuel à une heure d'information syndicale. Chaque agent a droit à une heure par mois. Les AG hors contingents.

- **Les autorisations d'absence** : ASA 13 (Congrès et/ou réunion du syndicat), Crédits de temps, crédits d'heures syndical (ou décharge d'activité syndicale, sont concernées les réunions du secrétariat, du bureau ou de la commission exécutive de la section syndicale, de l'Union Départementale ainsi que la participation aux congrès locaux sauf ceux de l'Union Locale) ASA 15 (pour les activités institutionnelles: CAP, CTR...)

- **Les délais de route et les frais de repas** (ces derniers uniquement si convocation de l'administration)

L'exercice du droit syndical se manifeste également dans le droit à l'information par affichage, diffusion électronique et tracts. L'administration doit mettre à disposition des panneaux d'affichage d'information syndicale et prévoir l'attribution d'un espace permettant la mise en ligne d'informations syndicales sur l'intranet.

## 3.2 - Le syndiqué au coeur de la CGT

Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé, d'être acteur de son avenir, de vouloir jouer un rôle actif dans son rôle de citoyen doté de droits et de devoirs.

Chaque nouvel adhérent a toute sa place dans l'action syndicale et peut s'y investir selon ses souhaits et ses possibilités. Ainsi le militant est un élément indispensable au bon fonctionnement de la section locale (structure de base du syndicat) mais aussi nationale.

### COMMENT PUIS-JE M'IMPLIQUER ?

Être militant de la CGT, c'est être le messager de ses valeurs auprès des personnels, c'est faire remonter les interrogations des agents, trouver les réponses, diffuser l'information syndicale, faire vivre la section locale en demandant à participer à la commission exécutive ou au bureau syndical et prendre part aux décisions.

# AGIR !



Mais pour le militant qui le souhaite, c'est aussi la possibilité de se présenter sur les listes pour les différentes commissions, locales et centrales, ou siéger dans des instances de concertation. C'est aussi adopter une démarche interprofessionnelle en associant la section aux actions des organisations territoriales interprofessionnelles de la CGT.

A la CGT, il n'y a pas de « *petits* » ou de « *grands* » militants, c'est un syndicat de proximité, de terrain et c'est là que réside sa vraie force : l'action conjugée et cohérente de ses 700 000 adhérents. Les syndiqué-e-s sont auteurs, acteurs et décideurs de leur organisation. Tu seras d'ailleurs régulièrement consulté-e pour définir les revendications qui seront portées et invité à des réunions d'échange avec les autres syndiqués. La diversité des adhérents fait toute la richesse et le dynamisme de la CGT.

### 3.3 - Qui contacter ?

Le fonctionnement de la CGT repose principalement sur la présence de militants locaux au plus près des salariés dans l'entreprise ou l'administration.

Pour toutes les questions que tu te poses, le plus simple est de te tourner vers lui. Il saura te répondre ou, le cas échéant, t'aiguiller. De même, si tu ne reçois pas la presse ou si aucune formation syndicale ne t'es proposée, c'est vers lui que tu peux te tourner en priorité.

Tu peux également nous contacter par le biais du site Internet de ta fédération : [www.cgtfinances.fr](http://www.cgtfinances.fr) ou en nous écrivant à [contact@cgtfinances.fr](mailto:contact@cgtfinances.fr). Nous ferons le nécessaire pour te répondre ou te renvoyer vers le militant le plus apte à le faire.

**[www.cgtfinances.fr](http://www.cgtfinances.fr)**  
**[contact@cgtfinances.fr](mailto:contact@cgtfinances.fr)**

Fédération des finances CGT  
 263, rue de Paris • Case 540  
 93514 MONTREUIL CEDEX  
 Tél : 01 55 82 76 66  
 Fax : 01 55 82 76 69  
 Courriel : [contact@cgtfinances.fr](mailto:contact@cgtfinances.fr)  
 Internet : [www.cgtfinances.fr](http://www.cgtfinances.fr)

Crédits photos : P1, Gwenaél Piaser, Fotolia  
 : P2 olly, P3 SokRom, P6 123object\_stock, P7  
 Olivier Le Moal, P8 dny3d, P9 nmann77, P10  
 ra2 studio, P11 NinaMalyna



